

# Un appui à la correction de certains avantages fiscaux

Mémoire



28 septembre 2017

Mémoire publié par :



7000, avenue du Parc, bureau 201  
Montréal (Québec) H3N1N1

Téléphone : 514 521-6820  
Sans frais : 1 888 521-6820  
Télécopieur : 514 521-0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca)  
[www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)

**Membres d'Union des consommateurs**

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins  
ACEF de l'Est de Montréal  
ACEF de l'Île Jésus  
ACEF du Grand-Portage  
ACEF du Sud-Ouest de Montréal  
ACEF du Nord de Montréal  
ACEF Estrie  
ACEF Lanaudière  
ACEF Montérégie-est  
ACEF Rive-Sud de Québec  
Centre d'éducation financière EBO  
ACQC  
ainsi que des consommateurs individuels

**Rédaction du mémoire :**

– Elisabeth Gibeau, analyste politiques sociales et fiscales



Union des consommateurs est membre de l'Organisation internationale des consommateurs (CI), une fédération regroupant 240 membres en provenance de 120 pays.

*L'usage du masculin, dans ce rapport, a valeur d'épicène.*

## **Union des consommateurs, la force d'un réseau**

---

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe dix Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels. La mission de UC est de représenter et défendre les consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de UC s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

La structure d'UC lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute, la santé, l'agroalimentaire et les biotechnologies, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

Finalement, dans le contexte de la mondialisation des marchés, UC travaille en collaboration avec plusieurs groupes de consommateurs du Canada anglais et de l'étranger. Elle est membre de l'*Organisation internationale des consommateurs* (OI), organisme reconnu notamment par les Nations Unies.

Depuis plus de 40 ans, les ACEF travaillent sans relâche au Québec auprès des personnes à faible revenu. Tout en revendiquant des améliorations aux politiques sociales et fiscales, les ACEF ont, depuis le début de leur existence, offert des services directs aux familles, dont des services de consultation budgétaire personnalisés.

## Introduction

---

Le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau, a initié une consultation, dans laquelle il invite les Canadiens à se prononcer sur des solutions proposées pour contrer certaines stratégies de planification fiscale faisant intervenir des sociétés privées. Ces stratégies accordent des avantages indus aux particuliers à revenu plus élevé. Le document de consultation déposé par le ministre expose les iniquités engendrées. Nous désirons d'ailleurs souligner l'effort qui a été fait pour une analyse différenciée selon les sexes. La position concurrentielle des entreprises canadiennes, petites et moyennes, y est aussi bien démontrée. Les mesures correctives sont enfin détaillées.

Ainsi, afin d'éliminer certaines échappatoires fiscales et d'accroître l'équité du régime fiscal, il est proposé:

1. L'élargissement des règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné;
2. L'imposition de limites à la multiplication des demandes au titre de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC);
3. Des mesures de soutien visant à améliorer l'intégrité du régime fiscal dans le contexte de la répartition du revenu.

Nous souscrivons à l'argumentaire développé dans le document de consultation fourni par le ministère des Finances<sup>1</sup> pour justifier l'application des mesures ci-dessus. Il serait inutile et vain de tout répéter ici. Ce court mémoire est plutôt rédigé dans l'intention de manifester clairement notre appui aux mesures proposées, d'ajouter notre voix au débat, dans un souci de faire contrepoids au tonnerre de protestations provenant des parties prenantes qui ont les moyens de se faire entendre haut et fort.

---

<sup>1</sup> Ministère des Finances du Canada, « Planification fiscale au moyen des sociétés privées », juillet 2017. En ligne :

## **Un appui à des mesures depuis longtemps espérées**

---

Il était temps de s'attaquer à certaines injustices fiscales, et nous souhaitons que le gouvernement Trudeau mène cette réforme jusqu'au bout.

Ces stratégies qui permettent à des particuliers à revenu élevé de profiter d'avantages fiscaux auxquels la majorité des contribuables n'a pas accès doivent être éliminées. Nous aurions pu écrire ces phrases tirées du document de consultation :

« Pour que les avantages de la croissance économique soient partagés largement, le Canada a besoin d'un régime fiscal qui fonctionne de manière équitable pour tous. Cela signifie que tous les Canadiens doivent payer leur juste part d'impôt. À cet égard, l'élimination d'échappatoires fiscales, la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, et le maintien de l'équité fiscale sont essentiels pour que le gouvernement puisse continuer d'occuper son rôle lié au financement des soins de santé, du logement, des allocations pour enfants, de la Garde côtière et d'autres services et programmes essentiels sur lesquels comptent les Canadiens. L'équité est aussi cruciale si l'on veut que les Canadiens soient confiants que le régime fiscal répond aux besoins de tous. »<sup>2</sup>

S'assurer que chacun paie sa juste part d'impôts, sans aucune exception, est au cœur de nos démarches depuis de nombreuses années, que ce soit dans les mémoires que nous soumettons lors des consultations pré budgétaires, et lors les représentations que nous faisons sur la fiscalité.

De plus, nous avons activement travaillé, au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, au Québec, à militer pour l'annulation de certains privilèges fiscaux qui avantagent les plus fortunés, et privent l'État de revenus. Cela nous a permis de démontrer que nous aurions les moyens de faire autrement, que de l'argent, il y en a, pour financer adéquatement nos programmes sociaux et nos services publics. Parmi les 20 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses que nous avons mises de l'avant depuis 2010, on retrouve la question des modifications nécessaires aux crédits d'impôt concernant les dividendes et gains en capitaux. Bien que l'évaluation des économies réalisables par l'application de ces mesures ait été faite dans une optique provinciale, il n'en demeure pas moins que la logique qui les motive s'applique aussi au gouvernement fédéral. Nous joignons le document « 10 milliard\$ de solutions ».

En conséquence, puisqu'elles sont en accord avec nos revendications de longue date concernant l'équité fiscale et la nécessité d'aller chercher les revenus fiscaux dans les bonnes poches, c'est un soutien plein et entier que nous apportons aux mesures actuellement proposées par le ministère des Finances.

---

<sup>2</sup> Ibid, page 7.

### **Résister aux pressions et aller de l'avant**

Nous appelons le gouvernement à résister aux pressions qui s'exercent pour l'annulation de cette réforme, et à aller de l'avant tel qu'annoncé dans le dernier budget.

Les craintes exprimées par les adversaires de cette réforme sont contredites par les données officielles. Ainsi, comme il est démontré de façon éloquente dans le document de consultation du ministère, les entreprises canadiennes se trouvent dans une position très concurrentielle :

- En 2017, le taux général combiné d'imposition du revenu des sociétés de 26,7 % (taux moyen fédéral-provincial-territorial pondéré) au Canada est le deuxième plus faible des pays du G7 et se situe près de la moyenne de ceux des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est actuellement de 12,2 points de pourcentage inférieur au taux en vigueur aux États-Unis, premier partenaire commercial du Canada.
- À l'échelle internationale, le taux canadien combiné d'imposition du revenu des sociétés applicable aux petites entreprises de 14,4 % (taux moyen fédéral-provincial-territorial pondéré) est le moins élevé des pays du G7 et le quatrième moins élevé des pays de l'OCDE.<sup>3</sup>

Ces données sont suffisantes pour justifier l'application des mesures proposées, sans délai, malgré la force des protestations de certaines parties concernées, qui ont les moyens de se faire entendre. Quand une firme comme KPMG indique qu'en 2016, le « fardeau » fiscal global des entreprises au Canada est le plus faible des pays du G7, et 48% moins élevé qu'aux États-Unis, on se doit d'être rassuré quant à la possibilité pour nos entreprises de tirer leur épingle du jeu malgré l'imposition de ces nouvelles mesures, et encore davantage convaincus de la possibilité et de la nécessité pour elles d'assumer leur juste part.

De plus, au Québec, 58,1% de la population dispose d'un revenu disponible de moins de 60 000\$<sup>4</sup>. C'est à dire la vaste majorité de la population. Ces gens ne seront pas touchés par les correctifs proposés par le ministre des Finances. Plutôt, les contribuables concernés sont « les particuliers qui, en l'absence du mécanisme, paieraient l'impôt sur le revenu à l'égard du revenu réparti au taux le plus élevé d'imposition sur le revenu (lequel correspond au fédéral, en 2017, à 33% de la tranche de revenu qui est supérieure à 202 800\$ )»<sup>5</sup>. C'est donc dire que les correctifs apportés afin de diminuer ces avantages fiscaux toucheront les contribuables les plus fortunés.

---

<sup>3</sup> Op.cit. note 1, page 9.

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec, *Distribution selon la tranche de revenu, revenu disponible, ménages, Québec*, 2014.

<sup>5</sup> Op.cit. note 1, page 23.

## Conclusion

---

Les entreprises canadiennes, petites, moyennes et grandes, sont dans une position très concurrentielle par rapport à leurs concurrentes américaines, notamment. Elles le demeureront après l'application de ces mesures, qui visent plutôt leurs propriétaires et gestionnaires. Des mesures qui toucheront les contribuables les plus riches de notre société, qui ne devraient pas avoir la possibilité de profiter d'avantages fiscaux qui échappent à la vaste majorité de la population. La démarche du gouvernement est donc pleinement justifiée, et doit être menée à terme sans se voir édulcorée en raison des pressions subies. Cela fait longtemps que les groupes sociaux militent en ce sens.

Nous demandons même que cela ne soit qu'une première étape, car beaucoup plus pourrait encore être fait au nom de l'équité fiscale. Ne serait-ce que lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale de façon plus efficace et décidée : des milliards de dollars nous échappent chaque année alors que des solutions concrètes sont à notre portée.